



SYNDICAT MIXTE AGROLANDES

DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL relative à une prestation de services sur le site de l'AGROCAMPUS I

Le Président du Syndicat Mixte Agrolandes,

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 12 octobre 2021 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage conclue le 21 février 2023 entre le Syndicat Mixte et la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour la réalisation de travaux de maintenance de l'ensemble immobilier « Agrocampus » sur la commune de Haut-Mauco,

VU la proposition de la SATEL en date du 1^{er} août 2025,

DECIDE :

- d'approuver la proposition de marché de services présentée par la SATEL selon les caractéristiques suivantes :
 - **Titulaire :** SAS SNB – Zone artisanale – 31 Allée des Artisans à SAINT-AVIT (40090)
 - **Objet du marché :** intervention d'urgence relative à la réparation d'une fuite d'eau potable sur le site de l'Agrocampus I
 - **Montant :** 1 798,42 € HT soit 2 158,10 € TTC
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer ledit marché et à le notifier à son titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan,
Le 06 AOUT 2025

Le Président du Syndicat Mixte,

X F. L

Xavier FORTINON